



# COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

## EXTRAIT

du procès-verbal 18 de la législature 2016-2021  
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 17 septembre 2020

**Présidence :** Monsieur Florian Dutoit  
30 conseillères et conseillers présents avec le Président.

### LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 33/2016-2021 relatif au règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique ;
- **entendu** le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet et la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté **à main levée à l'unanimité, tel que présenté.**

### DECIDE

- D'accepter le préavis no 33 / 2016-2021 relatif au règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique ;
- D'autoriser la Municipalité à contrôler le stationnement des voitures automobiles sur la voie publique.

Ainsi délibéré en séance du 17 septembre 2020.

Au nom du Conseil général

Le Président  
Florian Dutoit



La Secrétaire  
Valérie Teissl